

**PENEFELT BARIL 53 GL U.S.**

Version 5.0  
DATE DE RÉVISION : 07/25/2014

Date d'Impression 07/26/2014

**SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT / L'INFORMATION DE PRÉPARATION**
**L'Information du Produit**

Marque de fabrique : PENEFELT BARIL 53 GL U.S.

Code produit : 366500 855

Fournisseur : Division de Tremco Canada  
220 Avenue Wicksteed  
Toronto, ON M4H 1G

Téléphone : (416) 421-3300  
Tél (URGENCE) : (613) 996-6666

**L'Information De Préparation**

Préparé Par : Sewnauth Raghunandan  
Date: : 07/25/2014  
Téléphone : (416) 421-3300

**SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**
**Survol des urgences**

Noir. solution liquide. Peut causer des nausées, des maux de tête et des étourdissements. Peut causer de la somnolence, de la faiblesse et de la fatigue. Peut causer une légère irritation des voies respiratoires. Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

**Effets aigus potentiels pour la santé/voies d'absorption**

En cas : Peut causer des nausées, des maux de tête et des étourdissements. Peut causer de la  
d'inhalation : somnolence, de la faiblesse et de la fatigue. Peut causer une légère irritation des voies  
respiratoires.

En cas de : Le contact direct peut causer une irritation modérée. Un contact direct peut causer une  
contact avec : rougeur et un inconfort temporaire.  
les yeux

En cas : Peut causer une irritation gastrointestinale, des nausées et des vomissements.  
d'ingestion

En cas de : Peut causer une irritation modérée. Peut causer un prurit, de la rougeur et de  
contact avec : l'inflammation. Peut causer une éruption cutanée. Peut causer une sensibilisation.  
la peau

**Conditions médicales aggravées**

L'exposition au produit peut aggraver l'état des personnes atteintes de problèmes des yeux, de la peau, du foie, des reins et des voies respiratoires.

**Effets chroniques pour la santé**

Un contact excessif et répété d'asphalte avec la peau peut causer une sensibilisation de la peau telle qu'irritation, éruption cutanée et dermatite. Une exposition excessive et répétée aux hydrocarbures aromatiques polycycliques ainsi qu'à certains ingrédients volatils contenus dans l'asphalte a causé des cancers et des problèmes respiratoires lors d'expériences sur des animaux. Le goudron de houille et la poix peuvent causer des éruptions cutanées, une sensibilisation de la peau ou une modification dans la pigmentation de la peau. Une exposition excessive et prolongée accroît les risques de cancer de la peau, du foie, des reins et des voies respiratoires à moins que les contrôles techniques fonctionnent au maximum et/ou qu'un équipement de

## PENEFELT BARIL 53 GL U.S.

Version 5.0

Date d'Impression 07/26/2014

DATE DE RÉVISION : 07/25/2014

protection individuel complet soit porté. La créosote peut causer le cancer de la peau, des poumons, des reins et du foie. Ce produit contient de la naphtalène. Un rapport préliminaire du programme national de toxicologie (PNT) stipule qu'une exposition par inhalation durant toute la vie au naphtalène cause une augmentation dans l'incidence des tumeurs du nez chez les rats. Lors d'expériences antérieures, le PNT conclu qu'une exposition par inhalation durant toute la vie ont démontré un accroissement de l'incidence des tumeurs des poumons chez les rats femelles. Par contre, les résultats obtenus pour les rongeurs sont questionnables concernant les humains. Le contact excessif ou répété avec les distillats de pétrole craqués à la vapeur contenus dans ce produit peut causer une irritation et une dermatite. Même s'il y a une incidence directe entre les distillats de pétrole craqués à la vapeur et le cancer et d'autres maladies pulmonaires, cette incidence n'a pas été démontré pour l'humain. Les distillats de pétrole craqués à la vapeur contiennent des hydrocarbures aromatiques nucléaires et d'autres ingrédients volatils qui ont été démontrés causant le cancer et des lésions des voies respiratoires chez les animaux. Peut causer une réaction phototoxique lorsque la peau contaminée est exposée aux rayons du soleil. Les agents de remplissage sont liés dans le produit et ne devraient pas être libérés dans des conditions normales d'utilisation. Une exposition excessive et répétée aux essences minérales (naphta ou solvant Stoddard) peut causer un dégraissage, un assèchement et une irritation de la peau, une dermatite, des effets secondaires sur le système nerveux central, sur le foie, sur les reins et dans les poumons.

**Organes De** Peau, Yeux, Poumons, Foie, Reins, Nerf

**Cible:**

### SECTION 3: INGRÉDIENTS DANGEREUX

Nommé Chimique	CAS-No.	% De Chaîne De Poids
Asphalt	8052-42-4	40.0 - 70.0
Stoddard solvent (Mineral Spirits)	8052-41-3	15.0 - 40.0
Coal tar pitch	65996-93-2	7.0 - 13.0
Petroleum distillates	64741-81-7	1.0 - 5.0
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.1 - 1.0
Xylene	1330-20-7	0.1 - 1.0

Les ingrédients listés ci-dessus sont contrôlés tel que défini par la loi sur les produits contrôlés, am. SOR/88-555.

### SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Obtenir immédiatement des soins médicaux pour toute exposition significative.

Inhalation	:	Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.
Contact avec les yeux	:	Rincer abondamment avec de l'eau pour au moins 15 minutes en prenant soin de maintenir les paupières écartées. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
Contact avec la Peau	:	En cas de contact avec la peau, nettoyer vigoureusement avec du savon et de l'eau. S'il y a irritation, éruption cutanée ou tout autre problème qui apparaît, obtenir des soins médicaux immédiatement.
Ingestion	:	Ne pas faire vomir à moins de suivre les conseils d'un médecin. Communiquer avec le centre antipoison le plus près ou un médecin immédiatement.

### SECTION 5: RISQUES DE FIRE/EXPLOSION

Point d'éclair	:	55 °C, 131 °F
Méthode	:	Pensky-Martens, creuset fermé
Abaissez la limite d'explosion	:	0.70 %(V) odeur de solvant

## PENEFELT BARIL 53 GL U.S.

Version 5.0  
DATE DE RÉVISION : 07/25/2014

Date d'Impression 07/26/2014

Limite supérieure d'explosion	:	6 %(V) odeur de solvant
La température d'auto-allumage	:	Non disponible.
Moyen d'extinction	:	Si l'eau pulvérisée est inefficace, utiliser de la neige carbonique, un produit chimique sec ou de la mousse.
Produits de combustion dangereux	:	Fumée, émanations Peut générer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. Peut générer des oxydes de soufre
Équipement de protection pour les pompiers	:	Appliquer les techniques reconnues de lutte contre les incendies. Porter un équipement de protection complet contre les flammes, incluant un respirateur autonome à pression positive (SCBA).
Condition d'inflammabilité et d'explosion	:	Le produit peut s'enflammer s'il est chauffé à une température supérieure au point d'éclair. Les vapeurs peuvent se propager vers les sources d'ignition et s'enflammer rapidement. La concentration des vapeurs dans les endroits confinés peut causer une explosion. Les contenants vides peuvent contenir des vapeurs inflammables.

### SECTION 6 - MESURES DE PRÉCAUTION EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection personnel approprié. Éviter tout contact avec le matériau. Fermer immédiatement toute source d'ignition. Colmater la source d'écoulement lorsque la situation est sécuritaire. Contenir l'écoulement et tenir éloigné des cours d'eau. Ventiler l'aire d'écoulement.

### SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter d'ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et l'habillement. Maintenir les contenants hermétiquement fermés après usage. Ces précautions s'appliquent aussi aux contenants vides. Ne pas fumer, souder, générer d'étincelles ou utiliser une flamme près des contenants. Ne pas utiliser dans les endroits confinés ou ventilés inadéquatement. Porter un équipement de protection personnel lors de la maintenance ou de la réparation de mélangeurs contaminés, des stators ou de tout autre équipement. Entreposer dans un endroit sec à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition.

### SECTION 8 - MESURES PRÉVENTIVES/CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

#### Matériel de protection Personnel

Protection Respiratoire	:	Porter un respirateur approuvé NIOSH/MSHA ajusté convenablement ou un respirateur à abduction d'air à pression positive lorsque le taux anticipé de contaminants aéroportés est supérieur à la limite volatile tolérable spécifiée dans la fiche signalétique. Suivre les recommandations du fabricant concernant le port et l'utilisation du respirateur.
Protection des Main	:	Porter des gants de nitrile ou de néoprène ainsi qu'un équipement de protection complet afin de réduire l'exposition.
Protection des yeux	:	Porter des lunettes de protection appropriées. Porter des lunettes de protection étanches anti-éclaboussures et/ou un bouclier facial complet afin d'éviter tout contact avec les yeux. Éviter de porter des lentilles cornéennes. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées ou les matériaux. S'assurer d'avoir une fontaine oculaire à portée de main.
Protection de peau et de corps	:	Éviter tout contact avec les chaussures et les vêtements. Porter un tablier caoutchouté et des couvre-chaussures.

## PENEFELT BARIL 53 GL U.S.

Version 5.0

Date d'Impression 07/26/2014

DATE DE RÉVISION : 07/25/2014

Marque de fabrique : Demander conseil à des professionnels lors de la sélection, de l'entretien et de l'utilisation. Inspecter et remplacer l'équipement à intervalles réguliers.

**Mesures De Technologie** : Utiliser uniquement dans les endroits ventilés adéquatement. Procurer une ventilation maximale dans les endroits confinés. Utiliser au maximum le système d'évacuation local lorsque le système de ventilation centrale est inefficace.

### Limites D'Exposition

Nommé Chimique	CAS Nombre	Règlements	limite	Forme
Asphalt	8052-42-4	Ontario TWA: Inhalable	0.5 mg/m3 comme solubles de benzène	Vapeur
Stoddard solvent (Mineral Spirits)	8052-41-3	Ontario TWA:	525 mg/m3	
Coal tar pitch	65996-93-2	Ontario TWA:	0.2 mg/m3	comme solubles de benzène
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	Ontario TWA:	123 mg/m3	
Xylene	1330-20-7	Ontario TWA:	435 mg/m3	

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique : liquide

Forme : solution liquide

Couleur : Noir

Odeur : odeur de pétrole

pH : Non disponible.

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : plus lourd que l'air

Point de fusion : Non disponible.

Point de congélation : Non disponible.

Point d'ébullition : 243 °C, 469 °F

Solubilité dans l'eau : négligeable

Taux d'évaporation : Non disponible.

Densité : 0.96

Teneur de matières volatiles par poids (%) : 20 %

## SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Substances à éviter : Les agents oxydants.

Stabilité : Le matériau est stable dans des conditions normales d'entreposage, de manutention et d'utilisation.

**PENEFELT BARIL 53 GL U.S.**Version 5.0  
DATE DE RÉVISION : 07/25/2014

Date d'Impression 07/26/2014

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas dans des conditions normales.

**SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

Xylene, CAS-No.: 1330-20-7

Toxicité orale aigue (DL-50 par voie orale) 4,300 mg/kg ( Rat ) 1,590 mg/kg ( souris ) 6,670 mg/kg ( Rat ) 3,523 - 8,600 mg/kg ( Rat ) 5,627 mg/kg ( souris )

Toxicité inhalatoire aigue (CL-50) 6,350 mg/l pour 4 h ( Rat ) 3,907 mg/l pour 6 h ( souris ) 8,000 mg/l pour 4 h ( Rat )

**SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

Aucune donnée n'est disponible

**SECTION 13 - Considérations De Disposition De Rebut**Classe de RCRA : D001: Quantité Rapportable = 100 lbs. (Characteristic of ignitability)  
Cette classification s'applique seulement au matériel comme elle a été à l'origine produite.

Méthode De Disposition : Disposer les déchets dangereux en respectant toutes les lois fédérales, provinciales et municipales.

**SECTION 14 - DONNÉES SUR LE TRANSPORT****TDG:**

Non Régulé

**CFR / DOT:**

Non Régulé

**IMDG:**

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Coal Tar), 9, PG III, POLLUANT MARIN

**Further Information:**

La description de l'expédition ci-dessus peut être différente en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissance.

**SECTION 15 - L'INFORMATION DE NORMALISATION****Les Inventaires Nord Américains:**

Ce produit ou ses composants sont sur la liste, ou sont exemptés de la liste des substances Domestiques Canadiennes.

Tous les composants sont compris ou non compris dans le répertoire de la TSC

## PENEFELT BARIL 53 GL U.S.

Version 5.0  
DATE DE RÉVISION : 07/25/2014

Date d'Impression 07/26/2014

### Règlements Canadiens:

SIMDUT Classification : B3, D2A

Ce produit est contrôlé selon les normes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (SIMDUT).

Ce produit a été classifié conformément avec les critères de risque selon le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétiques des matières dangereuses contient tous les renseignements requis par le RPC.

### Autres Règlements:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 193 g/l

## SECTION 16 - L'AUTRE INFORMATION

### HMIS Estimation :

Santé	2
Inflammabilité	2
Réactivité	1
PPE	

0 = Minimum

1 = Léger

2 = Modéré

3 = Sérieux

4 = Grave

### Davantage D'Information:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

**Préparé Par : Sewnauth Raghunandan**

### légende

ACGIH - American Conference of Governmental Hygienists

MT - Ministère des Transports

RSD - Répertoire des substances domestiques

APE - Agence de protection de l'environnement

SIMD - Système d'information sur les matières dangereuses

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

MSHA - Mine Safety Health Administration

RSND - Répertoire des substances non domestiques

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

PNT - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

LEP - Limite d'exposition permise

RCRA - Resource Conservation and Recovery Act

LECT - Limite d'exposition à court terme

TLV - la limite volatile tolérable

TSCA - Toxic Substances Control Act

VEMP - Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

V - Volume

COV - Contaminant organique volatil

SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail